SOCIÉTÉS SECRÈTES D'AUTREFOIS

LE COMPLOT DE L'OPÉRA-COMIQUE

La république parlementaire n'a jamais eu, sauf erreur, qu'un martyr, le docteur Baudin. Cet honorable est connu seulement pour avoir péri d'un coup de feu, le 3 décembre 1851, tandis qu'il exhortait en vain les ouvriers du faubourg Saint-Antoine à défendre, contre les soldats, une barricade élémentaire. Encore les parlementaires républicains lui ont-ils fait attendre longtemps la consécration sculpturale. Il n'eut de statue qu'en 1901, grâce à cette rare conjoncture qu'un autre Baudin était ministre et que le faubourg votait assez mal. Belle occasion pour ériger, parmi ce peuple inconstant et irrespectueux, qui devait un peu plus tard railler si durement les « quinze mille », l'image de l'homme qui passait pour avoir dit : « Vous allez voir comment on meurt pour vingt-cinq francs. »

Ainsi était concrétisée la légende d'après laquelle le peuple de Paris avait, au deux décembre, refusé de se battre pour un Parlement décrié.

Elle datait de Morny lui-même, qui parmi les victimes des fusillades du boulevard Montmartre n'avait trouvé, prétendait-on, que des malfaiteurs et des « gants jaunes ». Cette légende, que les survivants trouvaient calomnieuse, ils s'épuisèrent à la démentir. Arthur Ranc n'a cessé de protester contre elle. Encore en 1898, il écrivait au *Matin* : « Non, mille fois non, les ouvriers n'ont pas assisté les bras croisés au crime de décembre. Je l'affirme, pour l'avoir de mes yeux vu. » Il avait, à la vérité, vu bien d'autres choses, dont il ne parlait pas volontiers, et dont le volume de souvenirs publié par sa veuve en 1913 garde seulement quelques traces. C'est que même après le coup d'Etat, la répression, les commissions mixtes et le reste, les ouvriers de Paris avaient gardé assez de haine du despotisme, de passion républicaine et révolutionnaire pour préparer une nouvelle insurrection, sans hésiter même à recourir, au préalable, à l'attentat.

Si la « machine infernale » de Marseille et le complot des *Invisibles* de septembre 1852 furent une invention de la police, c'étaient de vrais conspirateurs que les treize ouvriers arrêtés, à Paris, en juin de la même année, tandis qu'ils fabriquaient de petits canons à mitraille, dans une maison abandonnée du quartier Mouffetard. On entendant prononcer leur condamnation, ils crièrent tous : « Vive la République ! » comme c'était, depuis 1830, la tradition des conspirateurs démocrates. Une autre affaire semblable, le complot Kœlch, en janvier 1853, fut étouffée, et le dossier de l'enquête semble avoir disparu. Il en aurait sans doute été de même du complot de juin et juillet 1853, si son existence n'eût été ébruitée. Mais quand le soir du 5 juillet, pendant que les souverains assistaient à la représentation de l'Opéra-Comique, quinze personnes, dont huit portaient des armes, furent arrêtées sur le boulevard, la nouvelle se répandit aussitôt que Napoléon III venait d'échapper à un attentat républicain et socialiste.

De fait, l'officier de paix Xavier Turlure, chargé spécialement d'assurer la sécurité de l'empereur, croyait tenir, depuis un mois, les fils d'un complot redoutable. On lui avait signalé, au début de juin, l'activité suspecte d'un ex-blanquiste, Decroix, marchand de tonneaux à la Chapelle, et d'un employé du chemin de fer d'Orléans, nommé Folliet. Ils réunissaient chez eux, ou en plein air, près des fortifications, un certain nombre d'ouvriers républicains, anciens combattants de juin 1848 ou même vétérans des sociétés révolutionnaires. Un mouchard, glissé parmi eux, les entendit exposer leurs projets. On assassinerait l'empereur à la porte d'un théâtre, comme Louvel avait fait pour le duc de Berry. Puis on soulèverait les quartiers populaires et on proclamerait la République. Un des membres du groupe avait, sur les fonds d'une collecte faite dans les ateliers, acheté des pistolets et des poignards. Un autre avait établi, par écrit, un plan détaillé d'insurrection. C'était une espèce de précepteur ou de professeur, nommé Allix, ancien membre du club de Blanqui et candidat socialiste aux élections de 1848. Tous s'étaient donné rendez-vous pour le 7 juin à l'hippodrome des Champs-Elysées, où l'empereur et l'impératrice devaient venir assister à une expérience de ballon dirigeable.

Napoléon III s'était installé pour la belle saison à Saint-Cloud. Marié depuis peu, encore très épris, fier de montrer au peuple sa jeune épouse et de lui donner, à elle, le spectacle de leur popularité, il venait souvent à Paris, presque toujours sans escorte. Par son ordre, on laissait approcher les curieux, et l'empereur serrait volontiers, comme Louis-Philippe, les mains qui se tendaient vers lui. Mais sans doute ne serra-t-il, ce jour-là, que des mains loyales et robustes. M. Turlure et MM. Boudros, Nique et Chibouste, ses adjoints, avaient reconnu parmi les badauds certaines « figures démocratiques » et même plusieurs des conspirateurs supposés. Ils entourèrent donc, à l'entrée et à la sortie du spectacle, d'un épais bataillon de ratapoils enthousiastes les voitures de Leurs Majestés, qui purent ainsi regagner Saint-Cloud sans encombre. On n'avait arrêté personne. Mais la surveillance continuait.

Le lendemain après-midi, quatre étudiants étaient assis en rond dans le jardin du Luxembourg au pied de la statue de Jeanne d'Arc, et causaient sans paraître faire attention à la présence de deux voisins pourtant fort attentifs. Bientôt trois ouvriers, un vieux et deux jeunes, vinrent les rejoindre, et la conversation continua. Il y fut question, paraît-il, des crimes de *Bonaparte*, de l'occasion manquée la veille, d'une autre tentative à reprendre au prochain jour. Le soir, les deux voisins attentifs rendaient compte à leurs chefs : les jeunes bourgeois étaient Ribaud de Laugardière, étudiant en médecine; Arthur Ranc et Sigismond Laflize, étudiants en droit; Jules Vallès, étudiant en lettres, tous connus pour leurs opinions « dangereuses ». Le vieil ouvrier était Ruault, tailleur de pierres, membre actif des sociétés secrètes. La preuve semblait faite, comme dira le procureur général, que « la blouse et l'habit noir fraternisaient ensemble ». Le soir même, la police arrêtait Ruault, Allix, Decroix, Folliet et une quinzaine de leurs complices supposés, tous ouvriers.

Comment ce coup de filet n'empêcha-t-il pas le complot de se poursuivre ? C'est un des mystères de cette affaire souvent obscure. Le fait est que les plus actifs des conjurés étaient encore libres et continuèrent leurs préparatifs. Ils décidèrent d'agir le soir du 5 juillet, quand l'empereur viendrait assister à la représentation de l'Opéra-Comique. En effet, au moment où la voiture des souverains s'arrêta, ce jour-là, vers huit heures et demie, à la porte du théâtre, une vingtaine au moins des conspirateurs étaient présents. Les plus résolus étaient Démerin (ou de Meren), un comptable belge de vingt-cinq ans, et quatre ouvriers : Gerard et Deney, tailleurs; Copinot et Mariet, papetiers. Munis de pistolets, ils attendaient près de la porte et sur le boulevard, à quelque distance les uns des autres. Les policiers ne les avaient pas vus. Cependant aucun ne tira. Pourquoi ? On ne devait jamais parvenir à le leur faire dire. Sans doute attendaient-ils un signal qui ne vint pas.

Déjà le jour de l'Hippodrome Démerin, qui devait faire feu le premier, était resté immobile, alors qu'un autre conjuré attendait son exemple pour frapper l'empereur à coup sûr. « J'étais, dira-t-il au procès, à un pied de la voiture ; je n'avais qu'à étendre le bras. » Peut-être les conjurés préférèrent-ils attendre l'heure de la sortie, où la nuit serait plus obscure. Peut-être s'étaient-ils laissé désarmer par la jeunesse et le sourire de l'impératrice...

Cependant, dans la foule qui s'éclaircissait peu à peu, les policiers remarquaient des visages de leur connaissance. Au premier étage du café du Grand Balcon, en face du théâtre, ils aperçurent Laugardière, Ranc et Laflize, qui regardaient attentivement la porte par où l'empereur devait sortir. Turlure, inquiet, fit avertir le préfet, et demanda des ordres. La réponse fut : « Arrêtez tout ce qui est suspect. » Sans bruit, quinze personnes furent aussitôt saisies dans la rue. Quant aux trois étudiants, la police les attendait au gîte. Ranc, qui eut soin de ne pas rentrer chez lui, trouva le lendemain, en entrant au café Voltaire, trois messieurs à moustaches qui l'attendaient en jouant aux cartes, et le prièrent poliment de les suivre.

L'effort des juges ne tendait pas particulièrement à emprisonner ou déporter quelques dizaines d'hommes du peuple, échappés aux poursuites de décembre. L'essentiel était plutôt de compromettre les proscrits réfugiés en Belgique ou en Angleterre, de montrer même, si possible, la main de l'étranger dans le complot. Renseigné par les premières perquisitions, le parquet fit arrêter un jeune Roumain, Jean Bratiano, dont le frère, réfugié à Londres, était membre, avec Ledru-Rollin et Arnold Ruge, du fameux Comité européen fondé par Mazzini. On trouva chez lui un matériel d'imprimerie, et les épreuves d'une feuille révolutionnaire dont les précédents numéros avaient été saisis sur plusieurs inculpés. Un autre étudiant, Félix Martin, s'était dénoncé lui-même au préfet de police. C'était un malheureux graphomane, qui écrivait à tous les hommes célèbres. Quelques-uns lui répondaient, en sorte qu'il fut jugé suspect de « correspondance avec les sieurs Proudhon, Michelet et le P. Lacordaire ». Un médecin, le docteur Follot, arrêté sur le trottoir de l'Opéra-Comique parce qu'il causait avec un ouvrier armé d'un pistolet, avait chez lui, entre autres écrits compromettants, une imprécation significative, écrite de sa main :

Qu'à défaut du glaive,
Le poignard achève
Son œuvre, sans trêve,
Grâce, ni pitié !

Cette poésie vengeresse provenait du livret de *Lucie de Lammermoor*. Mais la police n'y regarda pas de si près. Avec les témoignages des mouchards, il y avait là de quoi faire un bon procès, et même deux : l'un devant le jury, pour complot; l'autre en correctionnelle, pour société secrète.

Les débats en cour d'assises eurent lieu d'abord, du 9 au 11 novembre 1853, sous la présidence du conseiller Zangiacomi, le même qui, en 1839, avait, comme juge d'instruction, dirigé les poursuites contre Barbès et Blanqui. Le procureur général Roulland vint requérir en personne. Au banc de la défense, parmi beaucoup d'avocats commis d'office, Lachaud se présentait pour Ruault, Desmarets pour Ranc, Jules Favre pour Bratiano, Floquet pour un comparse obscur. Sur 33 accusés, on comptait 26 ouvriers (dont 5 tailleurs et 5 cordonniers), 5 étudiants, 1 médecin, et le « professeur », Les magistrats conduisirent le procès en vue d'établir deux faits : d'abord que « l'administration, aidée de la Providence », avait su rendre impossible le succès de l'attentat ; ensuite que les vrais coupables étaient les proscrits. Roulland, dans son réquisitoire, s'en prit à Ledru-Rollin, à Charras, à Victor Hugo, qu'il ne nommait pas : « Il s'est rué, disait-il, comme l'ange déchu, dans tous les abîmes de l'orgueil froissé, et le génie s'est déshonoré avec les rugissements de la haine. » Le président essayait de mettre en relief le rôle d'organisateur de l'insurrection joué par le « professeur » Allix, parce que c'était un ancien blanquiste. Mais lui se défendait avec abondance. « Je m'occupe d'éducation, disait-il. Je n'accepte pas la qualification de professeur, parce que je crois que c'est un sacerdoce. J'enseigne la lecture en quinze leçons. Je m'occupe aussi de physique universelle. » Et il révéla que cette dernière science l'avait conduit à inventer un système de télégraphie fondé sur l'emploi des escargots, sensibles, selon lui, au courant magnétique et aux effluves de la pensée.

L'auteur des *Châtiments*, qui ne faisait pas encore tourner les tables, ne pouvait être suspect de correspondre par le moyen des escargots avec Jules Allix. Le « professeur » n'en fut pas moins condamné à huit ans de bannissement. Dix-neuf accusés étaient frappés de peines égales ou moindres, sept de déportation à perpétuité. Bratiano, que son avocat Jules Favre s'indignait de voir injustement confondu « dans cette cohue », était acquitté, ainsi que Ranc, Laflize, Martin, et un seul ouvrier, qui avait pu fournir des alibis. Mais ils n'en avaient pas fini avec la justice. Au mois de janvier suivant, tous les accusés, accrus d'une dizaine d'autres, reparurent en correctionnelle. Des témoins, on ne peut plus suspects, les dénoncèrent pour avoir, les uns fondé, les autres contribué à réunir, en vue de l'attentat, trois sociétés secrètes : les « Deux-Cents », le « Cordon sanitaire » et la « Société des écoles ». Malgré leurs dénégations obstinées, le tribunal fut sévère, surtout à l'égard des acquittés de novembre. Vingt-deux condamnations étaient prononcées. Ranc et Laflize étaient frappés d'un an de prison, Bratiano du maximum : cinq ans.

Ranc accomplit sa peine à Sainte-Pélagie. Il y connut, entre autres détenus, un maniaque, le jeune Bellemare, qui annonçait l'intention de venger, sur la personne de « Bonaparte », les condamnés de l'Opéra-Comique. « Tu es myope, répondit Ranc, tu le manqueras et tu te feras guilloriner inutilement. » Ce sage propos, que Bellemare n'écouta pas, puisqu'il tira sur l'empereur l'année suivante, valut à Ranc d'être arrêté à nouveau, en octobre 1855, et déporté par mesure administrative. A son père, qui venait demander les motifs d'une pareille sévérité, le directeur de la Sûreté générale répondit : « Des gens comme votre fils, nous en purgerons Paris jusqu'au dernier. » Peut-être est-ce pour cela que le bourgeois Arthur Ranc, fils d'un avoué de Poitiers, aima toute sa vie les ouvriers parisiens comme des frères, et refusa d'entrer à la place Beauvau comme ministre, quand Waldeck-Rousseau, en 1899, vint le lui offrir...

RAYMOND GUYOT.

NOUVELLES DU JOUR

A l'Elysée

Le président de la République a reçu hier après-midi : le résident général de France à Tunis; M. Desmars, ancien préfet de la Seine-Inférieure; le maire de Rambouillet et une délégation conduite par M. Patenôtre, député, ancien sous-secrétaire d'Etat; le nouveau président et le nouveau bureau du Conseil général de la Seine.

Les fêtes canadiennes à Paris

M. Gaston Doumergue a reçu, hier après-midi, le sénateur Beaubien, chef de la délégation canadienne en France, qui était accompagné du ministre du Canada, M. Philippe Roy et de M. Gabriel Hanotaux.

De son côté, M. Piétri accueillait au ministère de la marine: MM. Beaubien ; Grégoire, maire de Québec, et M. Monpetit, professeur à l'université de Montréal, qui tinrent à remercier le ministre de la décision qu'il a prise d'envoyer aux fêtes qui auront lieu au Canada le contre-torpilleur *Vauquelin*.

De nombreuses personnalités, appartenant au comité France-Canada, assistaient à cette réception, parmi lesquelles : Mme Ph. Roy; M. et Mme Gabriel Hanotaux; le duc et la duchesse de Lévis-Mirepoix; M. Gabriel-Louis Jaray; le prince et la princesse de Robeck; le marquis et la marquise de Rochambeau; le président Romieu; le marquis et la marquise de Montcalm, etc.

Le soir, un dîner a été offert à la délégation par la municipalité parisienne.

M. Herriot à Lyon

M. Herriot, ministre d'Etat, a inauguré, hier à Lyon, un immeuble construit par la Société d'enseignement professionnel du Rhône, pour y installer divers ateliers d'apprentissage. M. Luc, directeur général de l'enseignement technique, et M. Gueneau, vice-président de la chambre de commerce de Lyon, et président de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, assistaient à la cérémonie. M. Herriot a prononcé un discours sur les rapports essentiels de la culture intellectuelle et du travail manuel : « Le progrès, a-t-il dit pour conclure, est toujours le résultat de la volonté et du courage. »

Au début de l'après-midi, le maire de Lyon a ouvert les travaux du deuxième congrès de la confédération nationale des groupements horticoles professionnels de France, qui se tient à Lyon sous la présidence de M. Turbat, maire d'Orléans, sénateur du Loiret. M. Herriot a ensuite remis une médaille jubilaire au professeur Nové-Josserand, de la faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux de Lyon.

Les néo-socialistes et M. Marquet

Au cours de la manifestation annuelle de la section de Bègles (Gironde) du parti socialiste de France, MM. Cazalet et Cayrel, députés de la Gironde ; Gounin, député d'Angoulême, et Montagnon, député de Paris, ont prononcé des discours. Ils se sont déclarés complètement solidaires de l'action de M. Marquet, ministre du travail, député, maire de Bordeaux, qui, retenu à Paris, avait envoyé un long télégramme.

Les orateurs ont condamné aux acclamations de l'assistance la politique de compromission des socialistes de la S.F.I.O. avec le parti communiste.

Opérations de la Caisse nationale d'épargne

Voici les résultats, parvenus du 16 au 30 juin, des opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la Caisse des dépôts et consignations :

Dépôts de fonds	91.175.413 40
Retraits de fonds	34.885.485 16
Excédents de dépôts	56.289.928 24

En conséquence, l'excédent de retraits du 1er janvier au 30 juin 1934 atteint 593,722,234 fr. 52.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Election sénatoriale

TARN-ET-GARONNE. — M. Clément Deviras, professeur à l'E.P.S. de Limoux (Aude), vient de poser sa candidature à l'élection sénatoriale du 29 juillet. M. Deviras se présente comme républicain indépendant.

L'AFFAIRE STAVISKY

L'enquête parlementaire

Trois témoins ont été entendus hier après-midi à la commission d'enquête pour les affaires Stavisky. La déposition de M. Honteberry, ancien chef adjoint du cabinet de M. Camille Chautemps, a été la plus importante, mais elle n'a fourni aucun élément nouveau à l'enquête. M. Honteberry n'a produit aucune des révélations qu'il avait promises sur la « décomposition » de la Sûreté générale. Il a déclaré notamment qu'il avait complètement ignoré que Mme Suzanne Avril, qui venait assez fréquemment à son bureau l'été dernier, fût en relations avec Stavisky et qu'elle ne lui avait jamais demandé que des cartes de courses.

Les auditions de M. Baron, le rédacteur de la lettre du ministère du travail recommandant le placement des bons de Bayonne, et de M. de La Baume, sous-directeur des affaires commerciales au quai d'Orsay, qui mit en garde M. de Fontenay contre l'escroquerie des optants hongrois, ont simplement confirmé des faits déjà connus et n'ont projeté aucune lueur sur certains points demeurés obscurs.

Voici le compte rendu officiel de la réunion :

SÉANCE DU LUNDI 2 JUILLET 1934

(Présidence de M. Henri Guernut)

La séance est ouverte à 15 heures.

AUDITION DE M. PAUL BARON

Inspecteur de l'enregistrement

Le témoin est introduit à 15 h. 15 et prête serment.

M. Georges Mandel. — Vous étiez au cabinet de M. Julien Durand. Qui vous y avait fait entrer?

R. Mon ami, M. Roger Picard, qui avait été le collaborateur officieux de M. Bokanowski, alors que j'étais moi-même au cabinet de celui-ci.

D. Je vous demanderais, alors, qui vous avait fait entrer au cabinet de M. Bokanowski?

R. Une recommandation de M. Laskine, appuyée par M. Paul Dupuy.

D. Et dans quel cabinet ministériel M. Dubarry, lui, vous a-t-il fait entrer?

R. Au cabinet de M. Fernand David.

D. M. Garat écrit le 14 juin au ministre du commerce, en le priant d'intervenir, au sujet des crédits municipaux, auprès du ministre du travail. Cette lettre parvient le 15 juin au ministère du commerce.

R. Vraisemblablement.

D. Dans les vingt-quatre heures, on a adressé à M. Garat une réponse débutant par « Mon cher député ». C'est vous qui avez rédigé cette lettre. Lorsque vous êtes venu pour la première fois devant la commission d'enquête, vous avez dit qu'il n'y avait pas lieu de s'étonner d'une telle célérité.

Or, la commission s'est renseignée et il résulte des informations qu'elle a recueillies que, dans cette même journée du 15 juin, le ministère du commerce a reçu de nombreuses lettres. Mais l'on n'a répondu à aucune autre lettre dans les vingt-quatre heures.

R. Tout ce que je peux dire, c'est que M. Roger Picard m'a remis la lettre de M. Garat en me demandant de préparer une réponse. J'ai préparé une lettre. C'est tout.

D. Vous connaissiez M. Dubarry?

R. Oui.

D. N'avez-vous pas connu Stavisky?

R. Non, j'en donne ma parole d'honneur.

D. Ne l'avez-vous jamais rencontré?

R. Je l'ai aperçu une fois à la *Volonté*.

D. N'êtes-vous jamais allé avec M. Dubarry dans une taverne de l'avenue des Ternes pour y rencontrer Stavisky?

R. Jamais.

D. Vous n'avez jamais traité avec M. Dubarry aucune affaire de publicité?

R. Jamais.

M. Blaisot. — Le jour même où la réponse a été adressée à M. Garat, une autre lettre a été envoyée à M. Dalimier, ministre du travail. Est-ce vous qui l'avez rédigée?

R. Oui.

D. Pour M. Garat, la lettre était une réponse, mais la lettre à M. Dalimier n'était pas une réponse.

R. C'était une réponse au désir de M. Garat.

D. Avez-vous jamais été invité, en l'absence de votre ministre, à faire une lettre directe du chef de cabinet du ministre du travail à un autre ministre? Cela ne vous a-t-il pas paru surprenant?

R. Non. Nous arrivons au ministère du commerce. La lettre m'a paru tout à fait banale et elle était certainement telle dans l'esprit de M. Picard.

M. Renaud Jean. — Est-ce le témoin ou M. Picard qui a jugé nécessaire de répondre à M. Garat dans les vingt-quatre heures?

R. J'avais reçu des ordres au début du ministère. Je devais répondre dans le plus bref délai possible. Il n'y avait aucun embouteillage au cabinet à ce moment-là.

M. Ernest Lafont. — Vous n'avez reçu aucune instruction particulière de M. Picard au sujet de la lettre de M. Garat?

R. Non.

D. A qui avez-vous dicté la réponse?

R. A une des dactylographes du cabinet.

D. A laquelle?

R. Je ne me rappelle pas.

D. Avez-vous, dans la suite, vu d'autres lettres destinées à M. Garat?

R. Non.

D. Qui a fait les lettres de transmission à M. Garat?

R. Ce n'est pas moi.

D. Alors ce serait le service?

R. Vraisemblablement.

D. Vous aviez des relations assez intimes avec M. Delamarche. Alliez-vous le voir dans son bureau?

R. J'ai pu y aller quelquefois.

D. Vous n'avez pas demandé de renseignements à son service pour rédiger la lettre du 15 juin?

R. Non, j'en donne ma parole d'honneur.

D. Vous avez fait la réponse à M. Garat en démarquant simplement sa lettre?

R. Oui.

D. Cependant vous avez supprimé une phrase. L'avez-vous fait volontairement?

R. Oui.

D. Pourquoi avez-vous commencé la réponse par « Mon cher député » ?

R. Parce que je pensais que la lettre serait signée par M. Julien Durand, qui était en relations avec M. Garat et appartenait au même groupe que lui.

Le témoin se retire à 15 h. 40.

DEPOSITION DE M. HONTEBERRY

ancien chef adjoint du cabinet de M. Camille Chautemps, ministre de l'intérieur

Le témoin est introduit à 16 heures et prête serment.

Le président. — Quelles sont actuellement vos fonctions ?

R. Secrétaire général adjoint du gouvernement tunisien.

Le président. — Romagnino a affirmé que Mme Avril était pour Stavisky un agent de liaison précieux avec le ministère de l'intérieur où elle connaissait un membre du cabinet dont le nom avait une assonance basque.

R. Romagnino a dit au début que Mme Avril avait des relations au cabinet Chautemps. Il n'a parlé de l'assonance du nom que bien tardivement. Mais permettez-moi de vous exposer les faits. C'est vers fin juin que j'ai eu l'occasion d'être présenté à Mme Avril par une personne qui me demanda de lui donner des cartes de courses. Je reçus Mme Avril le 4 juillet à 3 h. 15, le 12 à la même heure, puis chaque semaine une fois. Mme Avril a dû partir pour Vichy vers fin juillet et revenir en août. A ce moment, ma collaboration auprès du nouveau résident général est assurée. Comme Mme Avril avait un cousin magistrat en Tunisie, je lui demande de me le faire connaître. Je pars en vacances le 26 août et reviens le 14 septembre. Pour des raisons d'ordre privé et intime, je demande ma liberté jusqu'au 17. Du 18 septembre au 18 octobre, je revois Mme Avril. Puis, souffrant de la gorge, je dois subir une intervention chirurgicale. Je ne fais pas partie du cabinet de M. Sarraut et je pars pour Tunis le 8 novembre au soir.

C'est en septembre que Mme Avril me parla d'une de ses amies qui avait été victime d'un vol d'auto et que je l'adressai à M. Thomé.

Mais je n'ai jamais vu Stavisky, ni aucun des inculpés dans l'affaire. Je n'ai été à l'Empire que le soir de la chute du cabinet Steeg. J'étais d'ailleurs avec M. André Dubois.

D. Vous avez dû savoir qu'Alexandre était commanditaire de la *Volonté* ?

R. Je l'ai su et j'ai été au courant des incidents Montabré.

D. Quand Stavisky est devenu commanditaire de la *Volonté*, vous avez dû vous souvenir de l'affaire de Cannes ?

R. Il y a tant de gens qui jouent, et de très honorables, que je n'ai attaché aucune importance à l'incident de Cannes.

D. Mais avez-vous fait un rapprochement entre le Stavisky de Cannes et celui de la *Volonté* ?

R. Aucun.

D. En avez-vous parlé à votre ministre ?

R. Du tout.

D. Vous avez su que Mme Avril connaissait Alexandre. Elle a dû vous en parler.

R. C'est moi qui lui en ai parlé à la fin de septembre. La personne qui nous avait présentés me dit qu'elle avait rencontré Mme Avril avec Stavisky. C'est à cette occasion que j'ai parlé de Stavisky à Mme Avril. Je lui ai dit que c'était une personne peu recommandable.

D. Mme Avril vous a-t-elle demandé un service, quel qu'il soit, pour Stavisky ?

R. Jamais elle n'a esquissé la moindre démarche de quelque ordre que ce soit.

D. Vous vous êtes donc borné à lui dire que Stavisky avait une fâcheuse réputation. C'est vous qui avez fait connaître Mme Avril à M. Thomé et à M. Dubois ?

R. A M. Thomé, oui. Il est possible, par ailleurs, que certains de mes collègues aient rencontré Mme Avril dans mon bureau qui attenait au cabinet du ministre et était une sorte de carrefour.

D. Quand Mme Avril dit qu'elle a vu défiler dans votre cabinet des préfets et des chefs de cabinet, elle dit la vérité.

R. Certainement.

D. Connaissez-vous M. Colombani ?

R. C'est un excellent camarade. Je connais sa vie intime et la modestie de son existence, et quand je le vois attaqué, je suis obligé de le défendre, de même que je devrai défendre la Sûreté générale.

D. Est-ce vous qui avez fait entrer Colombani au cabinet ?

R. Colombani est Corse et j'ai des attaches méditerranéennes. Sur les bords de la Méditerranée, l'amitié joue un rôle spécial. Colombani ne passait jamais au ministère sans venir me dire bonjour. On a pu, au cabinet, demander des services à Colombani, qui était très au courant des affaires parisiennes. Mais il n'a jamais appartenu au cabinet.

D. Saviez-vous qu'il connaissait Alexandre ?

R. Du tout.

D. Donc vous avez entendu parler de Stavisky à propos d'une affaire de jeu, à propos de l'affaire de la *Volonté*, à propos de ses relations avec Mme Avril. Mais vous n'avez jamais eu l'occasion de parler de lui à votre ministre, ni de vous occuper d'aucune de ses affaires ?

R. Jamais.

D. Et vos collègues du ministère ?

R. Aucun, ni un de nos collègues, ni Colombani, ni le ministre.

M. Xavier Vallat. — Mme Avril venait-elle en voiture au ministère de l'intérieur?

R. Je ne pouvais voir de mon bureau comment elle venait.

D. Elle aurait pu vous le dire.

Quand lui avez-vous demandé des renseignements sur la Tunisie?

R. C'est quand Mme Avril est revenue de Vichy que je lui ai demandé de me faire connaître son cousin, magistrat en Tunisie.

D. Il n'y a jamais eu pour vous de confusion. Vous saviez que Stavisky et Alexandre étaient le même personnage.

R. Parfaitement.

D. Vous saviez que Stavisky avait eu une histoire de jeu.

Mais quelqu'un ne vous a-t-il pas donné sur lui des renseignements encore plus défavorables?

R. Non, jamais.

D. Vous avez indiqué qu'un camarade vous avait dit avoir rencontré Mme Avril avec Stavisky. C'était peut-être pour vous mettre en garde.

R. Il faut se représenter ce qu'était à cette époque le climat Stavisky.

D. Il a suffi que l'on vous ait dit avoir rencontré Mme Avril avec Stavisky pour que, quelques jours après, vous lui disiez que cet homme avait une réputation déplorable.

R. Parce que dans le couloir de l'intérieur on avait dit qu'il avait eu une affaire de jeu.

D. Vous avez dit n'avoir pas été étonné de voir Stavisky commanditer la *Volonté* ? Comment n'avez-vous pas été scandalisé d'apprendre qu'un tel homme commanditât un journal qui émargeait aux fonds secrets ?

R. Je ne savais rien de cette question de fonds secrets. Je n'étais pas chargé de ce service.

D. Vous êtes le premier à considérer comme normal que la *Volonté* pût vivre avec un nombre infime d'abonnés.

R. J'ignorais le nombre de ses abonnés.

M. Georges Mandel. — Vous nous avez promis quelques explications sur la décomposition profonde de la Sûreté générale depuis 1920. Je vous serais obligé de nous les donner.

R. Je suis entré dans cette maison à la suite d'un concours. J'ai été reçu le troisième, quand j'aurais dû être classé premier. Je connaissais l'arabe, mais le président du jury m'opposa que la langue arabe n'était pas admise comme une des langues étrangères dont la connaissance était demandée aux candidats.

Lorsque je m'installai dans la maison, les régions libérées y jouissaient d'une telle primauté que, lorsque nous demandions des crédits, on nous opposait toujours les besoins des régions libérées.

En 1925, le pays se vidant de sa substance, il fallut réduire le train de l'Etat. J'étais rédacteur au bureau politique. J'ai vu les crédits de la Sûreté générale diminuer d'année en année.

A la suite d'une mystique qui s'était emparée de tous, on faisait des économies partout. On a voulu faire de la Sûreté générale au rabais. J'ai connu des hommes comme Ducloux, comme Montabré, comme Colombani. Ils manquaient des moyens matériels nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. J'ai vu, lors d'une enquête faite à la prison de Melun, deux hommes admirables : MM. Perrier et Clavel, ne disposer, pour faire leurs filatures, que d'une misérable voiture.

Les services étaient lamentablement logés dans une maison aux escaliers puants et miteux.

D. A quelle époque êtes-vous entré au cabinet du ministre de l'intérieur?

R. J'ai d'abord été nommé attaché au Sénat, en octobre ou novembre 1925.

D. Oui, mais à quelle époque êtes-vous devenu le collaborateur de M. Chautemps?

R. En juin 1932. Je le suis resté jusqu'au cabinet Sarraut.

D. Quelles étaient vos fonctions?

R. Je m'occupais de toute l'administration générale, à l'exception de la Sûreté générale.

D. Mais qui s'y occupait de la Sûreté générale?

R. Personne. Le directeur voyait directement le ministre.

D. En juin 1932, vous arrivez au cabinet, au moment où une majorité nouvelle prend le pouvoir, et vous trouvez la Sûreté en pleine décomposition. Dans quelle mesure avez-vous essayé d'user de la confiance que vous faisait votre ministre pour le déterminer à réorganiser la Sûreté générale?

R. Comme gouvernement et parlementaires, je participais de la mystique générale de l'économie.

D. Alors vous pensiez qu'il fallait laisser se poursuivre cette décomposition de la Sûreté générale? Mais au demeurant, soupçonniez-vous dans quel état étaient les services de la rue des Saussaies?

R. Pas du tout. Ce sont les travaux de la commission d'enquête qui me l'ont révélé.

D. Mais estimez-vous que cette décomposition ne s'expliquait que par l'insuffisance des moyens matériels et que les hommes n'y étaient pour rien?

R. Ils manquaient de moyens matériels.

D. Vous avez, dites-vous, entendu parler de l'affaire des jeux dans les couloirs de la Sûreté générale?

R. Du ministère de l'intérieur.

D. Peu importe. Je crois, pour ma part, qu'il est trop commode de déclarer que personne n'est pour rien dans l'état de choses dénoncé et qu'il n'y a qu'un moyen de mettre fin à un tel scandale, c'est de frapper les coupables.

R. Avez-vous songé à ce paradoxe d'une République qui se développe dans le cadre d'une Constitution monarchiste et d'une administration impérialiste?

D. Oh! croyez bien que je ne suis pas sans le savoir; et ce serait un paradoxe monstrueux que des hommes puissent être considérés comme étrangers à ce qui s'est passé tandis qu'ils étaient au pouvoir.

En juin 1932, vous entendez parler d'affaires de jeux.

R. Non.

D. Il y a plusieurs affaires de jeux, mais l'affaire importante c'est celle de la réintégration décidée par M. Mahieu sur l'intervention de Dubarry et exécutée sur l'ordre de M. Thomé.

R. Je l'ai ignorée complètement au moment où elle s'est produite.

D. Avez-vous su que Stavisky était exclu des jeux?

R. Non.

D. Vous n'avez pas su que Dubarry était intervenu?

R. Jamais.

D. Etiez-vous en rapport avec Dubarry?

R. Jamais. Je ne l'ai aperçu qu'une fois, en novembre 1929 ou 1930. Il me fut nommé par un huissier.

D. Ainsi vous ne saviez pas que Dubarry était un client de la maison ne pouvait donc ignorer que la *Volonté* était commanditée par Stavisky. Vous paraît-il, dès lors, naturel que le ministre qui avait la Sûreté générale et la préfecture de police sous ses ordres ait pu ignorer ce que vous saviez, vous, qui n'aviez pas de moyens particuliers d'information?

R. J'ai pu savoir certaines choses que mon ministre n'a pas su.

D. Alors vous aviez des informations particulières?

R. Pas du tout.

D. A quel moment avez-vous entendu parler pour la première fois de l'affaire de Bayonne?

R. J'étais en Tunisie quand il en a été question.

D. Lorsque le préfet des Basses-Pyrénées a été appelé à Paris, le 3 septembre, vous ne l'avez pas su ?

R. Non. Je l'ai appris seulement par l'information judiciaire.

D. Avez-vous connu les rapports de la Sûreté générale sur l'affaire Stavisky ?

R. Aucun.

D. Vous défendez avec générosité de mauvaises causes. Mais lorsqu'on est attaché à une institution et qu'elle compte des brebis galeuses, il faut avoir le courage de les chasser.

En d'autres temps, sous prétexte de sauver l'honneur de l'armée, certains hommes se sont solidarisés avec des coupables. L'événement a prouvé qu'ils ont eu tort. Eh bien! n'allons pas commettre la même faute lorsque nous découvrons des concussionnaires ou des incapables au ministère de l'intérieur. Il faut qu'ils soient frappés ! Et sévèrement.

M. Renaud Jean. — Vous avez connu Suzanne Avril à l'occasion d'une demande de cartes de courses?

R. Oui.

FEUILLETON DU Temps

DU 4 JUILLET 1934

LA MUSIQUE

AU CONSERVATOIRE : Concours d'écriture musicale, harmonie, fugue, composition, orgue, accompagnement au piano et histoire de la musique.

AU THEATRE DU CHATELET : les Ballets russes de Mme Nijinska, première représentation d' « Hamlet », drame chorégraphique de Mme Nijinska, d'après Shakespeare, musique de Liszt.

AU THEATRE DES VARIETES : « la Maison des trois jeunes filles », opérette en trois actes de MM. Wilner et Reichert, d'après le roman de M. R. Bartsch, musique de Schubert.

Depuis plusieurs années, je me suis fait une obligation d'apprécier les concours de fin d'année du Conservatoire par ordre d'importance des matières enseignées. Pour satisfaire à je ne sais quel goût du public, on ne cesse de nous rebattre les oreilles avec les épreuves où ne paraissent que les déclamateurs, les chanteurs et les interprètes. Laissons ceux-là produire leur effet. Mais n'oublions pas que les classes qui gardent le plus d'intérêt aux yeux des artistes sont les classes d'écriture musicale. L'établissement de la rue de Madrid en tire sans nul doute sa meilleure gloire.

En vérité, c'est là que se prononce le destin de notre musique, c'est là que se marque expressément son point d'avancement. Pour saisir l'éducation conservatoriale dans sa véritable teneur, nous appliquerons donc d'abord notre examen aux compétitions des plus valeureux champions des cours d'écriture musicale.

Il est regrettable que ces manifestations ne puissent avoir lieu qu'à l'intérieur de notre grande école et que les résultats n'en captivent pas davantage la curiosité publique. Qu'il me soit du moins permis de mettre sous vos yeux les noms des lauréats de ces classes élevées. Parmi eux vous retrouverez plus tard, j'en suis sûr, ceux qui auront le plus contribué à l'illustration de notre littérature musicale.

Je ne peux que désigner les étudiants qui ont triomphé à